

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

458^{ÈME} RÉUNION

17 SEPTEMBRE 2014

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM(CDLVIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 458^{ème} réunion tenue le 27 août 2014, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication de la Commission, des déclarations faites par les représentants du Tchad, pays assurant la présidence en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la République du Congo, Médiateur de la CEEAC dans la crise centrafricaine, des Nations unies et de l'Union européenne (UE), ainsi que par ceux des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et du Rwanda, pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies;
2. **Réitère** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en RCA, y compris le communiqué PSC/PR/COMM.2(CCCLXXXV) adopté lors de sa 385^{ème} réunion tenue le 19 décembre 2013, autorisant le déploiement et fixant le mandat de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), ainsi que le communiqué PSC/PR/COMM.(CDXXII) adopté lors de sa 422^{ème} réunion tenue le 7 mars 2014, par lequel le Conseil s'est, entre autres, félicité du déploiement envisagé d'une opération de maintien de la paix des Nations unies aux fins de consolider les acquis enregistrés par la MISCA, avec l'appui de l'Opération française Sangaris, de faciliter la stabilisation à long terme de la RCA et d'appuyer les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des crises récurrentes que connaît la RCA;
3. **Salue** le travail remarquable accompli par la MISCA, avec le soutien de l'Opération Sangaris et de l'Opération de l'UE (EUFOR), dans l'accomplissement des différents volets de son mandat, qui a permis une amélioration considérable de la situation sécuritaire, facilité le lancement du processus de restauration de l'autorité de l'État, et créé les conditions de la relance du processus politique et de l'acheminement d'une aide humanitaire aux populations civiles affectées par la crise. Le Conseil **note avec satisfaction** que le parachèvement par la MISCA de la phase initiale de stabilisation de la situation en RCA a permis de créer les conditions requises pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies;
4. **Rend hommage** aux personnels de la MISCA pour leur engagement, courage et professionnalisme dans la conduite de leur mission, **réitère** les sincères condoléances de l'UA aux familles et aux pays des 32 soldats et personnels de police qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir, et **présente ses vœux** de prompt rétablissement aux 179 personnels en uniforme qui ont été blessés au cours des opérations de la MISCA. Le Conseil **se réjouit** de l'organisation de la cérémonie d'hommage aux troupes de la MISCA, le 13 septembre 2014, à Bangui, en présence des autorités centrafricaines et des représentants des pays

contributeurs de troupes et de personnels de police. Le Conseil **exprime sa profonde appréciation** au Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la MISCA, le Général Jean-Marie Michel Mokoko, ainsi qu'au Commandant de la Force, le Général Martin Chomou Tumenta, et au chef de sa composante Police, le Colonel Patrice Ostangue Bengone, pour leur dévouement et sens élevé des responsabilités;

5. **Rend également hommage** aux pays contributeurs de troupes et de personnels de police, à savoir le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale et le Rwanda, ainsi que le Tchad, pour leurs contributions remarquables à la MISCA. Le Conseil **rend hommage** à la CEEAC et à ses États membres, ainsi qu'aux autres pays africains concernés (Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Nigeria et Namibie), pour leur soutien financier et logistique à la MISCA;

6. **Exprime à nouveau son appréciation** pour la contribution importante des Opérations Sangaris et EUFOR à la stabilisation de la RCA, dans le cadre de l'appui apporté à la MISCA, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies;

7. **Renouvelle sa gratitude** aux partenaires multilatéraux et bilatéraux qui ont apporté un soutien financier et logistique à la MISCA, notamment l'UE et ses États membres (Luxembourg et Royaume-Uni), les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et la Norvège. Le Conseil **se réjouit également** de l'appui technique apporté par les Nations unies à la MISCA;

8. **Se réjouit** du transfert réussi d'autorité de la MISCA à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA), qui a eu lieu à Bangui, le 15 septembre 2014, en présence de la Présidente de la Commission. Le Conseil **félicite** la Commission et le Secrétariat général des Nations unies pour leur coopération étroite et le travail accompli en vue du déroulement harmonieux du transfert d'autorité;

9. **Réitère** l'importance que revêt la poursuite du rôle de la région, notamment à travers l'action du Président en exercice de la CEEAC et du Médiateur de la CEEAC dans la crise centrafricaine, les Présidents Idriss Déby Itno et Denis Sassou Nguesso, et de l'UA, dans l'accompagnement des efforts de paix en RCA, y compris le soutien à la transition politique en cours et à d'autres aspects du processus de stabilisation dans le pays, ainsi que la coordination des efforts internationaux à travers le Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA), coprésidé par la Commission de l'UA et la République du Congo;

10. **Encourage** le Médiateur de la CEEAC, avec l'appui des vices-Médiateurs de l'UA et des Nations unies, Soumeylou Boubèye Maïga et Abdoulaye Bathily, à poursuivre les efforts engagés pour consolider les résultats du Forum tenu à Brazzaville, en République du Congo, du 21 au 23 juin 2014, notamment l'Accord de cessation des hostilités, et permettre la mise en œuvre des Phases II et III, telles que convenues par les parties prenantes centrafricaines, qui doivent se poursuivre en terre centrafricaine par des consultations populaires dans les 16 Préfectures et la tenue d'un Forum de réconciliation nationale à Bangui;

11. **Apporte son plein appui** aux efforts de la Commission visant à maintenir une présence significative en RCA pour permettre à l'UA de continuer à appuyer les efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA. À cet égard, le Conseil **demande** à la Présidente de la Commission de prendre d'urgence les dispositions requises pour transformer la MISCA en Mission de l'UA pour la Centrafrique et l'Afrique centrale (MISAC), afin de permettre à l'UA, en coordination étroite avec la CEEAC, la MINUSCA et d'autres acteurs internationaux concernés, de continuer à accompagner les efforts nationaux en cours, avec un accent particulier sur: (i) le soutien à la transition politique, (ii) la tenue des élections, (iii) la réconciliation nationale, (iv) l'appui aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'à la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, (v) la reconstruction post-conflit, (vi) le genre, et (vii) la facilitation de la coordination entre l'Initiative de coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) dirigée par l'UA et la MINUSCA dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
12. **Encourage** la Commission, à travers la MISAC et en coopération étroite avec la CEEAC, ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux concernés, à soutenir de manière plus effective les efforts des pays de la région visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région;
13. **Exhorte** les États membres à apporter le soutien financier requis pour permettre à la MISAC de jouer le rôle attendu d'elle dans la phase actuelle du processus en cours en RCA. Le Conseil **lance également un appel** aux partenaires internationaux, notamment l'UE dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique, pour qu'ils contribuent au financement de la MISAC;
14. **Exhorte** les parties prenantes centrafricaines à redoubler d'efforts afin de mener à bien la transition en cours dans leur pays, dans le strict respect des principes qui la sous-tendent. À cet égard, le Conseil **réitère** les dispositions pertinentes de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance;
15. **Réitère son appel** aux parties centrafricaines pour qu'elles placent l'intérêt supérieur de leur pays au-dessus des considérations partisans et autres, conformément à l'esprit du Forum de Brazzaville, afin de relever effectivement les défis auxquels la RCA est confrontée, ayant à l'esprit la responsabilité primordiale qui est la leur. Le Conseil **renouvelle son soutien** aux institutions et autorités de la transition, et les **exhorte** à ne ménager aucun effort en vue de l'aboutissement de la transition et de la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles;
16. **Appelle** la communauté internationale à poursuivre et à accroître son soutien à la RCA, ainsi qu'à accorder le soutien requis aux pays de la région pour leur permettre de faire face aux conséquences de la crise centrafricaine;
17. **Décide** de rester activement saisi de la question.